



DECISION N° 045 - /MBPE/DGD/DU 14 AVR 2023

**PORTANT CREATION DU COMITE D'ORGANISATION DE LA 7^{EME}
REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL REGIONAL (GTR)
SUR LE DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE**

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la constitution ;
- Vu la loi 64-291 du 1^{er} août 1964 portant Code des Douanes, notamment en son article 159 ;
- Vu le décret n° 2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-301 du 04 mai 2022 portant attribution des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-800 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2017-265 du 03 mai 2017 portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu le décret n° 2019-78 du 23 janvier 2019 portant promotion du Colonel-Major DA Pierre Alphonse au Grade de Contrôleur Général des Douanes ;
- Vu le décret n° 2021-977 du 28 décembre 2021 portant promotion de Contrôleur Général des Douanes au Grade d'Inspecteur Général des Douanes ;
- Vu l'arrêté n° 360 du 26 mai 2017, portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;

Considérant les nécessités de service ;

D E C I D E

Article 1 : Il est créé au sein de la Direction Générale des Douanes, un Comité d'Organisation pour la 7^{ème} réunion du Groupe de Travail Régional sur le développement informatique.

Article 2 : Le Comité est chargé de prendre les dispositions nécessaires à l'organisation pratique de la réunion.

Article 3 : Le Comité d'organisation de la réunion comprend les organes suivants :

- Commission scientifique ;
- Commission Logistique et Communication ;
- Commission Secrétariat.

Article 4 : Le Comité d'organisation du GTR est composé des membres ci-après désignés :

Président du GTR 2023 : **M. YOROBA N'guessan Yves-Éric**, Sous-directeur des Nouvelles Technologies Douanières ;

Vice-Président : **Lt-Col. DEZAI Ferdinand**, Sous-directeur de la coopération et de l'Assistance Administrative.

- **Responsable de la Commission Scientifique :**
M. NEME Jean-Baptiste, Assistant du Directeur des Systèmes d'Information.
- **Membres de la Commission Scientifique :**
 - Mme AGOUA Aka Carole, Sous-Directeur des Infrastructures et Systèmes ;
 - Lt-Col. WANGAH Raoul, Sous-Directeur de la Formation Initiale et de l'Encadrement Militaire ;
 - M. KOUASSI N'Goran Denis, Sous-Directeur des Etudes et du Développement ;
 - M. ALLADIA Ange Erik, Sous-directeur du Support et de la Production ;
 - M. DECHI Gérard Wilfred, Responsable Sécurité du Système d'information ;
 - M. YAPI José, Chef de Bureau Projets et Développement des Applications ;
 - M. KOUAME Nicaise, Chef de Bureau Maintenance des Applications ;
 - Mlle ETTIEN Prisca, Chef de Section Gestion du Réseau ;
 - Lt-Col. ELELE Jean Bruce, Chargé d'Etudes ;
 - M. BROU Kouadio Arnaud Alexis, Chargé d'Etudes.
- **Responsable de la Commission Logistique et Communication :**
M. GNANKOU Alfred, Chef de Bureau Exploitation.
- **Membres de la Commission Logistique et Communication :**
 - Mme GBOGOU Viviane, Chef de Bureau Gestion du Centre ;
 - Mme BLEOUE Charlotte, Chef de Bureau Communication et Promotion du Civisme Fiscal ;
 - Mme. LAUBOUET Anoh Lise Diwa, Chef de Section Etudes ;
 - M. N'CHO Maxime, Chef de Section Site Web et Gestion du Portail Collaboratif.

- **Responsable de la Commission Secrétariat :**
Mme AGOUA Aka Carole, Sous-directrice des Infrastructures et Systèmes.
- **Membres de la Commission Secrétariat :**
 - M. DECHI Gérard, Responsable Sécurité du Système d'Information ;
 - M. YAPI José, Chef de Bureau Projets et Développement des Applications ;
 - Mlle ETTIEN Prisca, Chef de Section Gestion du Réseau ;
 - Mme. LAUBOUET Anoh Lise Diwa, Chef de Section Etudes ;
 - M. ASSY Claver, Chef de Section Support ;
 - M. BROU Kouadio Arnaud Alexis, Chargé d'Etudes ;
 - M. GNANAGO Harding, Attaché Technique.

Article 5 : Outre les membres désignés ci-dessus, le Comité pourra faire appel à toute personne ressource susceptible de contribuer efficacement à la réussite de la 7ème réunion du GTR.

Article 6 : Le Comité se réunit sur convocation du Président.

Article 7 : Le Comité adresse à Monsieur le Directeur Général des Douanes, des rapports périodiques sur l'état d'avancement de ses travaux.

Article 8 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

LE DIRECTEUR GENERAL



Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National